

- [icône]
- [icône] 36
- [icône]
- [icône] 11
- [icône]
- [icône]

**L'Obs** L'Obs Suivre

# N'en déplaise aux antiwoke et à Yasha Mounk, les enfants blancs et latinos se côtoient encore aux Etats-Unis

Article de Alexis Pichard et Tristan Cabello • 12h



N'en déplaise aux antiwoke et à Yasha Mounk, les enfants blancs et latinos se côtoient encore aux Etats-Unis © Copyright 2023, L'Obs

Depuis plus de deux ans, la « culture woke » ne cesse d'alimenter les guerres culturelles françaises. Désignant à l'origine toute personne consciente des discriminations systémiques et qui s'applique à les combattre, le terme « woke » a été récupéré et détourné par les observateurs, intellectuels et politiciens conservateurs pour qualifier les franges de la gauche radicale – et parfois la gauche tout entière, sans distinction – qui seraient vouées à la destruction de l'universalisme, des valeurs chrétiennes, du modèle familial traditionnel, du narratif national, autrement dit des éléments constitutifs de la civilisation occidentale en général, et de la société française en particulier.

### Les « woke » veulent-ils tout déconstruire ?

La litanie d'essais sur le sujet publiés par des autrices et auteurs conservateurs ces derniers mois atteste de ce tropisme qui divise et fait vendre : « les Nouveaux Inquisiteurs », de Nora Bussigny, « Woke Fiction », de Samuel Fitoussi, ou encore « Comprendre la révolution woke », de Pierre Valentin, autant de livres qui entendent démontrer que le « virus woke » (appellation que l'on doit à Elon Musk) contamine toutes les institutions, qu'elles soient politiques et culturelles, et qu'il met en péril le vivre ensemble et la stabilité de la société française. La petite musique de l'anti-wokisme bénéficie de la caisse de résonance des médias conservateurs nationaux (les médias du groupe Bolloré, mais aussi « le Figaro », entre autres), dont l'obsession pour ce thème accrédite et amplifie les constats les plus catastrophistes.

### Le « wokisme », un concept hérité de la culture afro-américaine

## Mortifère ou délétère

C'est dans ce contexte éruptif que les éditions de l'Observatoire, conscientes de la manne que représente le marché de l'anti-wokisme, publient l'ouvrage « le Piège de l'identité : comment une idée

progressiste est devenue une idéologie délétère », signé Yascha Mounk, chercheur et enseignant à l'université privée américaine Johns-Hopkins (Maryland). On peut d'emblée soupçonner cet éditeur, connu pour publier les écrits de personnalités de droite (Nicolas Sarkozy, Sonia Mabrouk, Brice Couturier, etc.), d'avoir savamment amplifié le caractère racoleur de l'essai en question. Le titre originel, « The Identity Trap : A Story of Ideas and Power in Our Times » (traduction littérale : « Le piège de l'identité : une histoire des idées et du pouvoir à notre époque ») est ainsi rendu en français par une reformulation très orientée.

Précisons que les éditions de l'Observatoire avaient choisi comme premier titre « le Piège de l'identité : comment une idée progressiste est devenue une idéologie mortifère » (titre présent sur les plateformes de vente et de commentaires). Délétère ou mortifère : l'éditeur s'assure ainsi de participer au grand récit d'angoisse tissé par les conservateurs français autour de la « culture woke ». Et ce, malgré les nuances et les précautions de raisonnement apportées par le chercheur au fil des 560 pages de son essai dans lequel il exhorte la gauche à renoncer à l'identitarisme « woke » pour revenir à ses fondements universalistes. Mounk postule en effet que seules les valeurs universalistes et les règles de neutralité (par neutralité, Mounk entend une préférence de l'égalitarisme à l'équitarisme) peuvent permettre une lutte efficace contre les oppressions et les injustices qui persistent dans nos sociétés actuellement.

Venu présenter son livre dans la matinale de France-Inter lundi 18 décembre 2023, [Mounk a été interrogé](#) pendant vingt-cinq minutes par Nicolas Demorand et Léa Salamé lors de la séquence phare de l'émission intitulée « Le Grand Entretien ». Le chercheur a ainsi eu l'opportunité d'expliquer ses concepts, de défendre ses thèses, et de développer ses exemples dans un créneau relativement long à l'échelle du temps médiatique. L'entretien a suscité de nombreuses réactions acrimonieuses sur le réseau social X (anciennement Twitter), notamment chez les spécialistes français des Etats-Unis et les universitaires américanistes qui ont pointé du doigt les négligences scientifiques, les imprécisions et les généralisations délétères qui ont jalonné les réponses de Yascha Mounk – et que l'on relève également dans son essai. Ces mêmes auditeurs ont aussi déploré le manque d'esprit critique des deux journalistes, qui n'ont à aucun moment cherché à contester, et encore moins corriger les faussetés assénées en direct par leurs invités aux oreilles de près de cinq millions d'auditeurs.

Au contraire, Demorand et Salamé ont ostensiblement emboîté le pas à leur invité, accréditant par la paraphrase et des questions tendancieuses ses arguments les plus infondés.

## La réintroduction de la ségrégation scolaire

Après avoir défini ce qu'il appelle la « *synthèse identitaire* », concept brumeux censé être plus intelligible, neutre et consensuel que « woke », et rappelé les racines idéologiques de cette idéologie (les déconstructivistes français des années 1960-70 comme Barthes, Deleuze, Foucault et Derrida, qui ont par la suite été repris et adaptés par les universitaires anglais et américains pour fonder les cultural studies), Mounk est interrogé par Demorand sur le retour d'une nouvelle forme de ségrégation raciale aux Etats-Unis touchant spécifiquement le milieu scolaire :

*« Vous dites qu'un grand nombre d'écoles ont adopté aux Etats-Unis ce que vous appelez les groupes affinitaires, ce qui signifie qu'en primaire les enfants noirs vont dans une salle, les Latinos dans une autre, les Asiatiques dans une troisième, les Blancs dans une quatrième. »*

Ce à quoi Salamé ajoute :

« *Aujourd'hui, aux Etats-Unis, un enfant latino ne peut pas faire classe [apprendre] aux côtés d'un enfant noir ou d'un enfant blanc comme vous dites ?* »

D'emblée le cadre herméneutique est posé : les auditeurs sont invités à comprendre que les wokistes ont réinstitutionnalisé la ségrégation dans « un grand nombre d'écoles » américaines. Il existerait donc actuellement de nombreuses classes ethniques sur le sol américain et ce dès le premier degré. La réponse de Mounk valide ce postulat, tout en apportant une précision d'importance : « *Il y a des moments où ils sont ensemble dans la classe aussi mais certainement il y a beaucoup d'écoles dans lesquelles même les enfants de 8 ans, de 7 ans, de 6 ans sont séparés dans différentes salles pour une partie de leur scolarité, une partie de la semaine.* » Les élèves sont bien séparés par ethnie mais à certains moments uniquement, et non plus tout le temps.

On retrouve ces affirmations spécieuses dès les premières pages du livre de Mounk dans lesquelles il énumère différents cas isolés qui illustreraient, selon lui, « *la réintroduction de la ségrégation* ». Pour autant, l'argumentaire se fracture rapidement. D'abord, comme à l'antenne, le chercheur ne procède à aucun chiffrage précis, et se contente d'une quantification impressionniste fondée sur une évaluation personnelle : « *de plus en plus d'écoles* », « *des écoles* », « *beaucoup d'autres* » (page 8). Ne s'appuyant sur aucune donnée statistique, il soutient donc qu'il s'agit d'un phénomène d'ampleur. Ensuite, la liste limitée des exemples fournis signale le peu de cas où cette « *ségrégation scolaire* » a été mise en place, et surtout, l'examen approfondi de ces situations montre à quel point Mounk les a décontextualisées et reconfigurées de sorte qu'ils viennent valider sa thèse.

## L'exemple du lycée public Evanston-Township

Il cite ainsi le lycée public Evanston-Township, dans la banlieue de Chicago, qui « *propose à présent des cours de mathématiques réservés aux élèves qui "s'identifient comme Noirs"* » (page 8). Mounk se dispense de fournir davantage d'explications. Dans cet établissement où les élèves sont en majorité blancs (45 %), des disparités raciales ont été observées quant au suivi des cours optionnels (advanced placement classes), notamment en mathématiques, qui contribuent à assurer la réussite des lycéens lors de leurs études supérieures. Le lycée Evanston-Township note qu'en 2021-22, **73 % des élèves blancs prenaient un ou plusieurs cours optionnels contre seulement 24 % des élèves noirs**. Afin de remédier à cette situation, la direction de l'établissement a donc proposé, sur la base du volontariat, des cours optionnels à destination des élèves noirs.

L'objectif était donc de prendre des mesures d'équité pour assurer la réussite des élèves noirs et non, semble-t-il, d'organiser des cours fantoches pour former de futurs militants politiques, comme le sous-entend à l'antenne Mounk :

« *L'idée, si on regarde les vieux marxistes, c'est que pour que le prolétariat puisse mieux résister aux dominations de classe, il faut leur donner une conscience de classe plus élevée. C'est un peu la même idée transposée aux identités. Cette idée vient d'une professeure indienne, Gayatri Spivak, l'essentialisme stratégique, autrement dit pour des raisons stratégiques on essaie de faire en sorte que les gens aient cette conscience raciale pour mieux s'opposer aux injustices.* »

Après la levée de boucliers de la conservatosphère (« The Wall Street Journal », Fox News, etc.) qui a dramatisé l'affaire, caricaturant cette initiative en imposition d'une ségrégation moderne, le lycée a reformulé ses conditions d'accès aux six cours optionnels en question, précisant dorénavant qu'ils seraient « *ouverts à tous les élèves* », bien qu'ils demeurent « *conçus pour soutenir les élèves s'identifiant comme Noirs ou Latinos* ».

## Le secteur scolaire de Wellesley

A la même page, Mounk donne l'exemple du « *secteur scolaire de Wellesley, dans le Massachusetts, a récemment créé un "safe space pour les élèves asiatiques et américains d'origine asiatique"* ». Une nouvelle fois, le chercheur ne s'embarrasse nullement des détails qui, pourtant, importent. Ce district riche à forte majorité blanche (67 % d'enfants blancs, 16 % d'enfants asiatiques, 4 % d'enfants noirs, 6 % d'enfants latinos) est quadrillé par 10 écoles publiques qui, courant 2021, ont organisé hors du temps enseigné trois « rencontres de groupes affinitaires » (affinity-bases group sessions) pour les élèves non-blancs (il s'agissait de rencontres entre élèves et anciens élèves de l'établissement).

Ces rencontres visaient à répondre au plan « diversité, équité et inclusion » lancé par le district de Détroit et avaient pour objectif de « donner la possibilité pour les membres d'un groupe identitaire de partager ouvertement leurs expériences sans risquer d'offenser une personne d'un autre groupe, et sans que les voix d'un autre groupe ne se fassent entendre ». Dans la foulée, l'association de parents d'élèves conservatrice, Parents Defending Education, a porté l'affaire en justice, accusant l'établissement de ségréguer les élèves, ce qui aurait pour corollaire « d'entretenir les divisions raciales ». Au final, l'association abandonna ses poursuites après que la direction du lycée en question déclara ouvrir toute future rencontre de groupes affinitaires à tous, indépendamment de l'ethnie.

Ces deux exemples fondent ainsi le constat péremptoire d'une Amérique aux prises à de nouvelles formes de ségrégation raciale. Pourtant, dans le premier cas, il s'agit de cours optionnels, donc en dehors du tronc commun, pensés pour assurer la réussite des élèves noirs et ainsi assurer une forme de justice sociale ; dans l'autre cas, il ne s'agit même pas de cours, mais de trois réunions entre élèves racisés. Ces exemples devraient être les symptômes d'un phénomène d'ampleur, or ils racontent surtout les initiatives prises, non sans une évidente maladresse, par un nombre restreint d'établissements scolaires afin d'améliorer l'inclusion et la réussite des élèves issus minorités ethniques.

## Brown vs. Board

Sans doute est-il nécessaire de préciser en outre que la ségrégation à l'école est illégale en vertu du 14<sup>e</sup> amendement à la Constitution et de l'arrêt de la Cour suprême *Brown vs. Board of Education* (1954). Par conséquent, elle ne peut être obligatoire dans les établissements publics. Un élément de compréhension fondamental que Mounk rappelle heureusement dans son livre, mais qu'il n'a pas été évoqué à l'antenne, laissant croire à tort que les élèves sont placés contre leur gré dans des classes ethniques, qui par ailleurs n'existent pas. Il peut y avoir des regroupements ethniques – quoiqu'ils soient non obligatoires et nécessairement ouverts à tous les élèves – pour certains enseignements, mais pas pour tout le cursus.

Enfin, Mounk établit dans son livre une distinction notable entre l'enseignement public et privé, signalant que « [la ségrégation raciale] devenu[e] depuis une pratique fréquente dans les établissements privés, auxquels ces restrictions sévères [celles de *Brown v. Board*] ne s'appliquent pas ». D'après Sébastien Natroll, journaliste indépendant, spécialiste du droit et de la justice aux Etats-Unis, « il s'agit au mieux d'une erreur manifeste, au pire d'un exemple flagrant de malhonnêteté intellectuelle. S'il est vrai que *Brown v. Board of Education of Topeka* ne concerne que les seules écoles publiques, il est faux de laisser penser que les écoles privées peuvent se livrer à la ségrégation raciale ».

Il rappelle ainsi que les écoles privées percevant des fonds fédéraux se doivent de respecter le « Title VI » de la loi sur les droits civiques,

lequel interdit toute discrimination basée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique. De plus, la ségrégation raciale dans les écoles privées n'est tout simplement pas permise et ce en vertu du droit fédéral (42 U.S.C § 1981) : la jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis a d'ailleurs affirmé la constitutionnalité de cette loi (voir l'arrêt Runyon v. McCrary de 1976).

Enfin, la lutte contre la discrimination raciale demeure également une compétence des Etats fédérés : 45 Etats disposent ainsi de « [public accommodation laws](#) » interdisant les discriminations raciales. Natroll concède ainsi que, même s'il peut exister des cas de ségrégation raciale malgré la loi, « *il est néanmoins incorrect de laisser penser que les écoles privées peuvent ségréguer en toute quiétude puisque l'arrêt Brown ne les concerne pas* ».

Pour conclure, s'il existe bel et bien des écoles, des collèges et des lycées exclusivement blancs et noirs aux Etats-Unis, cette situation s'explique principalement par des [ségrégations sociales et urbaines](#), autrement dit des phénomènes de ghettoïsation qui assignent les groupes ethniques à un quartier spécifique, favorisant de fait l'entre-soi au sein des établissements scolaires.

## La politique vaccinale anti-blancs

Plus tard dans l'entretien, Demorand et Salamé reviennent sur la politique de priorisation vaccinale contre le Covid-19 décidée par le CDC [*Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies*] fin 2020 alors que les Etats-Unis manquaient de doses. Ils notent qu'à l'inverse des autres pays, les autorités sanitaires n'ont pas ciblé les personnes âgées comme prioritaires pour la vaccination. Citant Mounk, ils précisent que cela s'explique par des motifs identitaires. Salamé résume ainsi que « *dans les autres pays, il y a eu une priorisation des personnes âgées sauf aux Etats-Unis où ils sont majoritairement blancs et donc c'était discriminatoire*. » Le chercheur confirme : « *Oui, le CDC a donné le vaccin aux gens qui faisaient des métiers essentiels même si leur propre modèle disait que cela amenait des milliards de morts de plus*. » Des propos qui font écho aux thèses avancées dans son ouvrage : « *les Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies (CDC) poussèrent les Etats à vacciner les travailleurs essentiels avant les personnes âgées, sous prétexte que celles-ci sont, aux Etats-Unis, blanches en très large proportion* », écrit Mounk à la page 15.

Cela implique donc que le CDC aurait décidé d'une politique vaccinale raciste à l'égard d'une catégorie d'Américains blancs à risques, instruisant un cas manifeste de « *racisme anti-blancs* ». Néanmoins, il faut d'emblée préciser que le CDC a émis une recommandation, en aucun cas une injonction contraignante. Autrement dit, les Etats étaient libres de pratiquer la politique vaccinale qui leur semblait la plus opportune et efficace. Quelques Etats, dont la Floride, choisirent ainsi de vacciner en priorité les personnes de plus de 65 ans. Par ailleurs, en s'intéressant de près à ladite recommandation datée de décembre 2020, on constate qu'elle priorisait les travailleurs essentiels, plus spécifiquement ceux du secteur médical, afin de répondre à une nécessité impérieuse, celle de maintenir le système de santé opérationnel.

Dans [un article du « Time »](#), publié à l'époque, on peut ainsi lire :

« *Les raisons de se concentrer sur les travailleurs du secteur de la santé et les résidents des établissements de soins de longue durée [les maisons de retraite] sont notamment la possibilité d'amplifier l'impact de la vaccination : si les professionnels de la santé sont protégés, ils pourront continuer à travailler et à s'occuper d'un plus grand nombre de personnes atteintes de Covid-19, à mesure que les cas continueront à se répandre dans le pays.* » Et de préciser que « *les résidents et le personnel qui travaillent dans les établissements de soins de longue durée représentent 6 % des cas de Covid-19 et 40 % des décès.* »

## « Nous n'avons jamais ciblé un groupe ethnique »

Si cette recommandation n'avait pas une intention raciste, il ne faut cependant pas nier qu'elle avait pour externalité positive de favoriser la vaccination des Américains noirs, [ces derniers étant très représentés dans les métiers du care](#). Le CDC en commission rappela ainsi que *« ces travailleurs, qui sont souvent des personnes de couleur à bas salaires, ont été frappés de manière disproportionnée par le virus et ont été en outre désavantagés par leur accès limité à des soins de santé de qualité »*.

La décision du CDC de retarder la vaccination des plus de 65 ans (les plus de 74 ans, [blancs pour l'écrasante majorité \[78 %\]](#), faisaient néanmoins partie des publics prioritaires, aux côtés de travailleurs essentiels) provoqua la colère des conservateurs qui l'accusèrent de prioriser les autres groupes raciaux au détriment des blancs, poussant le Dr José Romero, à la tête de la commission, à déclarer sans détour que *« notre objectif a toujours été de parvenir à une répartition éthique et équitable de cette ressource. Nous n'avons jamais ciblé un groupe ethnique ou racial spécifique pour la réception du vaccin. »*

Face à l'élargissement très rapide des stocks de vaccins, [cette préconisation trop restrictive est levée dès le mois de janvier 2021](#) et remplacée par une incitation à vacciner massivement tous les Américains de plus de 65 ans et ceux avec des comorbidités.

## Des professeurs d'université censurés

L'analyse des tendances « woke » au sein des universités américaines ne manque pas de susciter l'étonnement. Mounk mentionne une *« augmentation remarquable des tentatives de licenciement pour des infractions présumées aux normes établies »* (p. 162) et affirme que *« de nombreuses personnes ont été licenciées pour des offenses mineures ou fictives »* (p. 224).

Cependant, ces affirmations, qui reposent largement sur des anecdotes, ne bénéficient pas du soutien de données empiriques solides. De simples incidents isolés sont présentés comme des preuves, constituant ainsi, par accumulation, des vérités généralisées. Il n'existe pas, en effet, de données concluantes suggérant une augmentation significative de telles pratiques de licenciement dans les universités. Lorsque de tels processus disciplinaires se produisent, ils sont généralement [le résultat de procédures longues et confidentielles](#). Dans une société où les litiges juridiques sont monnaie courante, les procédures de licenciement abusif, souvent [publiques](#), ne sont pas rares dans l'enseignement supérieur américain. Mais, là aussi, on ne constate pas d'augmentation notable de ces cas.

Sur France-Inter, la justification avancée pour cette supposée censure apparaît particulièrement extravagante. Mounk explique : *« Sur les cartes d'étudiants à l'université de New York, il y a un numéro à appeler si quelqu'un a commis une micro-agression, on peut appeler de façon anonyme et une enquête est déclenchée. Ces 10-15 dernières années, ça a servi à censurer des profs. »* Dans le contexte juridique américain, le concept de micro-agression ne bénéficie d'aucune définition formelle et, par conséquent, ne fait pas l'objet d'une procédure spécifique au sein des universités américaines : il n'existe pas de « hotlines » ou de « bureau » des micro-agressions. En revanche, la majorité des universités américaines disposent de « hotlines » où les membres de la communauté universitaire, y compris les étudiants, peuvent [rapporter des incidents de discrimination ou de harcèlement](#), des délits qui, eux, sont clairement [définis par la loi](#).

Pour qu'une enquête interne soit initiée, il est généralement requis que des faits d'une rare gravité soient rapportés, allant bien au-delà de la

lancées qu'après la réception de multiples rapports signalant des problèmes récurrents. En conséquence, l'assertion de Mounk selon laquelle de telles politiques conduiraient à la censure des professeurs soulève des questions quant à sa compréhension des lois fédérales. Est-il d'avis que ces lois sont excessivement contraignantes ou insuffisamment précises ? Quoi qu'il en soit, les universités américaines sont dans l'obligation de les appliquer strictement, et n'ont pas le pouvoir de les changer.

Mais il existe des données statistiques rigoureuses qui révèlent une réalité tout autre s'agissant de la censure pratiquée au sein des universités américaines. Une hausse des cas de censure est certes observée, mais ces incidents ciblent majoritairement des universitaires aux positions progressistes. Cette tendance a été analysée par le politologue canadien Jeffrey Adam Sachs, qui remet en question l'idée d'une prédominance de la « culture woke » dans les milieux universitaires. Dans son [étude](#), Sachs soutient que la perception d'une crise de la liberté d'expression sur les campus américains est exagérée, et requiert une étude plus nuancée : [ce sont les professeurs progressistes qui sont menacés](#).

Selon d'autres analyses effectuées par la [Fondation pour les Droits individuels et l'Expression \(Fire\)](#), un organisme spécialisé dans l'évaluation de la liberté d'expression dans les établissements d'enseignement supérieur américains, il apparaît que les groupes conservateurs, tels que [Turning Point USA](#), soient les principaux initiateurs de procédures de censure sur les campus. Ces groupes conservateurs se distinguent notamment par la création [de listes de professeurs progressistes à cibler](#), une pratique absente au sein des organisations progressistes. Bien que des cas isolés d'étudiants progressistes prenant des initiatives contre des professeurs conservateurs soient recensés, ces données ne corroborent pas l'existence d'une hégémonie « woke » dans les universités américaines. De plus, et en comparaison, ces incidents restent mineurs face aux actions entreprises par de nombreuses administrations républicaines au niveau local, telles que [l'interdiction de livres](#) et [la modification des curriculums scolaires](#).

## Le « wokisme » : une mode éphémère ?

Mounk semble aussi négliger la nécessité d'une chronologie détaillée et critique. Or, le lecteur remarquera que la plupart des anecdotes qu'il mentionne, se déroulant presque toutes en 2020, attestent non pas d'un mouvement de long terme, mais plutôt d'un moment bref et précis dans l'histoire américaine. Il est particulièrement surprenant que, dans une analyse consacrée aux relations raciales aux Etats-Unis, l'événement catalyseur de cette période, à savoir [la mort de George Floyd, Afro-Américain de 46 ans décédé sous le genou d'un policier blanc le 25 mai 2020](#) ne soit évoqué qu'en passant (le nom de Floyd n'est mentionné qu'une seule fois, à la page 172). Cet événement a pourtant renouvelé l'intérêt des Américains pour les questions d'équité raciale. On a observé des réformes dans [le financement de la police municipale](#), un engagement accru des entreprises privées en faveur de la diversité et, surtout, une intensification des politiques de diversité, équité et inclusion (DEI) dans l'enseignement supérieur.

Mais on remarque que cet intérêt a semblé s'estomper dès 2021. Cette diminution s'est manifestée, par exemple, par un [un ralentissement des initiatives DEI](#) dans les entreprises privées et les universités, une régression qui peut être attribuée à une série de décisions prises à différents niveaux de gouvernance. Au niveau local, des mesures telles que l'interdiction des bureaux de diversité dans les universités publiques, exemplifiée par des politiques adoptées dans des Etats tels que [l'Oklahoma](#), ont marqué un recul significatif. Parallèlement, au niveau fédéral, [la remise en question de l'affirmative action](#) a également contribué à cette tendance. En conséquence, l'intérêt initial

problématiques dites « woke » a rapidement perdu de son élan, connaissant un pic en 2020, et s'essouffant dès 2021.

Une chronologie détaillée aurait permis à Mounk de mieux saisir le changement de paradigme notable dans les universités américaines : l'ascension de l'antiracisme politique. Contrairement à l'approche qu'il semble privilégier, l'ère dominée par la critique des comportements individuels a progressivement laissé place à une ère où les systèmes eux-mêmes sont examinés et remis en question. Dans le sillage de la montée du mouvement Black Lives Matter, consécutive à la mort de George Floyd, les administrations universitaires ont tenté d'analyser – avec des degrés de réussite variables – leur contribution aux inégalités raciales systémiques. Tandis que l'antiracisme « moral » se concentrait sur les attitudes et préjugés individuels, promouvant une transformation personnelle et une sensibilisation aux biais inconscients, l'antiracisme politique adopte une approche structurelle. Cette approche vise à identifier et réformer les politiques et pratiques institutionnelles qui perpétuent les inégalités raciales. L'objectif est de réorganiser les lois, les politiques et les pratiques organisationnelles dans le but de créer une société plus équitable, en mettant l'accent sur les systèmes et non plus uniquement sur les individus, ce qui semble rester la priorité de l'auteur.

## Des munitions pour le camp conservateur

Dans le contexte américain, les débats autour du « wokisme » et des politiques identitaires sont souvent utilisés comme des épouvantails politiques par les républicains. Cette stratégie vise à mobiliser leurs bases électorales en créant un sentiment d'urgence ou de menace contre les valeurs traditionnelles ou l'ordre social établi. Une initiative comme la loi « [Stop woke](#) » de Ron DeSantis, gouverneur de Floride, qui vise à limiter les discussions sur la race et le genre dans les établissements scolaires, est un des exemples marquants. En présentant ces discussions comme une menace pour la liberté d'expression ou pour les valeurs traditionnelles, les républicains pensent galvaniser leur base électorale en se posant en défenseurs de la liberté contre une prétendue tyrannie du « politiquement correct. »

Ces actions, cependant, peuvent avoir des implications profondes sur des droits fondamentaux. [L'interdiction de livres](#), [la restriction de l'accès à l'avortement](#), et [la censure dans l'éducation](#), telles que pratiquées par certains Etats républicains, ne sont pas seulement des réactions contre le « wokisme », mais représentent également une tentative de redéfinir les normes sociales et politiques, vers une démocratie illibérale où les droits de certains groupes sont limités au nom de la préservation de l'ordre établi.

Il faut donc beaucoup d'imagination pour penser, comme Mounk sur France-Inter, que « *Donald Trump sera probablement réélu président* » et que « *l'une des raisons [de son élection est] la force de cette idéologie woke.* » A un an des élections présidentielles, où rien n'est joué, il convient d'aborder toute prédiction avec prudence. Mais il est essentiel de souligner que Trump (ou le trumpisme) n'a jamais été dominant, ni dans la société américaine, ni dans l'électorat américain. Rappelons que Donald Trump, lors son élection de 2016, a perdu le vote populaire avec plus de 3 millions de voix de retard sur sa concurrente démocrate Hillary Clinton et n'a réussi à remporter aucune élection depuis sa présidence. De plus, l'incroyable mobilisation des jeunes, des minorités ethniques et des femmes, animées par la volonté de préserver leurs droits, a joué un rôle crucial dans les succès du Parti démocrate, tant lors des élections de mi-mandat en 2022 que lors des élections partielles de 2023. Cette tendance suggère que la défense d'une « synthèse identitaire » stimule significativement le camp démocrate. DeSantis, dont la campagne anti-woke constituait l'élément central de son programme, continue, lui, de décliner dans les sondages.

Il est donc crucial de reconnaître que le discours « anti-woke » ne concerne pas seulement les politiques identitaires, mais touche également à des questions plus larges de liberté, d'autorité, et de structure même de nos sociétés. La focalisation excessive sur le « wokisme » comme une menace détourne l'attention des enjeux plus critiques tels que la protection des droits civiques, la liberté académique, et le respect des différences. Il est essentiel de rester vigilant face à ces stratégies de diversion et de reconnaître les véritables enjeux qui se cachent derrière ces débats idéologiques.

*Les auteurs remercient Sébastien Natroll pour sa précieuse contribution.*

**Tristan Cabello**, docteur en histoire étasunienne, chercheur en études afro-américaines et LGBTQ +, maître de conférences à Johns-Hopkins University (USA).

**Alexis Pichard**, docteur en civilisation étasunienne, chercheur en politique et médias étasuniens à l'université Paris Nanterre, professeur en classes préparatoires, auteur de « Trump et les médias, l'illusion d'une guerre ? » (éditions VA, 2020)

Mise à jour le 22 décembre, à 13h, concernant une erreur sur les hésitations autour du titre de l'essai de Yasha Mounk

[Afficher les commentaires 11](#)

#### Autres articles recommandés

Le Monde

### Loi « immigration » : la chercheuse Claire Mathieu démissionne du conseil présidentiel de la science

La directrice de recherche au CNRS en informatique quitte l'organe lancé le 7 décembre, dénonçant une loi « d'extrême...

94 34



Marie France

### Ce prénom mixte est l'un des plus connus au monde, mais totalement boudé en France

18 2



franceinfo

### Marseille : les "bourgeois" qui achètent du cannabis sont "indirectement mais...

176 45



GEO

### Pour contrer la Chine dans le Pacifique, l'US Air Force va récupérer un aérodrome à...

86 9



Le Point

### « Wokisme basta » : en Corse, les crèches de Noël font de la résistance

755 118

- 
- 401
- 
- 117
- 
- 



20 Minutes

Suivre

## Tours : Un homme mis en examen pour viols sur mineures lors de cours sur l'islam

Article de 20 Minutes avec AFP • 1j

Les enfants, âgés de 8 à 11 ans au moment des faits, auraient subi ces agressions dans le cadre de cours d'initiation à la religion musulmane



### **Violences sexuelles - Les enfants, âgés de 8 à 11 ans au moment des faits, auraient subi ces agressions dans le cadre de cours d'initiation à la religion musulmane**

Les [agressions](#) et [viols](#) se seraient déroulés dans le cadre de cours sur [l'islam](#). Un homme de 39 ans a été mis en examen mercredi à [Tours](#), selon le parquet ce jeudi. Placé en détention provisoire, « l'homme a été mis en examen pour viol sur deux fillettes et agressions sexuelles » sur sept autres, a-t-on indiqué de même source, confirmant une information de la *Nouvelle République*.

Les enfants étaient âgés de 8 à 11 ans au moment des faits qui se seraient déroulés en 2017 et 2018 dans le cadre de cours d'initiation à [l'arabe](#) et au [Coran](#) donnés dans les locaux d'une association musulmane du quartier du Sanitas à Tours. Né en 1984 aux [Comores](#), le mis en cause « a varié dans ses déclarations. Sa position sur les faits n'apparaît pas à ce stade stabilisée », a précisé la procureure, Catherine Sorita-Minard.

## Signalement de l'Education nationale

Des plaintes, dont le nombre n'a pas été précisé, ont été déposées et « les investigations se poursuivent notamment pour déterminer si d'autres enfants ont été victimes », indique la magistrate. « Je précise que j'ai été saisie d'un signalement de l'Education nationale, le 12 octobre 2023. Les faits n'avaient pas été portés à ma connaissance avant. Ce point fera également l'objet d'investigations », a souligné la procureure.

Catherine Sorita-Minard rappelle à cette occasion que toute personne qui aurait connaissance de ce type de faits et n'en aurait pas informé les autorités judiciaires ou administratives, encourt une peine de trois ans de prison et 45.000 euros d'amende.

Justice

Côtes-d'Armor : Un père mis en examen pour viols incestueux sur ses quatre enfants

Faits divers

Finistère : Un professeur de danse mis en examen pour viols et agressions sexuelles sur mineures

[Afficher les commentaires 117](#)

## Autres articles recommandés